

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 5 novembre 2018 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Absences motivées:

M. Éric Galipeau, conseiller

Présence dans la salle : une (1) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1811-302

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018
- 0.5 Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2018
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Autorisation de signature – Dossier 5 851 922
- 110-02 Projet de construction d'un garage municipal – Certificat de paiement n°1
- 110-03 Travaux du barrage Tremblay – Autorisation de paiement
- 110-04 Requête pour un remboursement – Dossier 3824-00-1240
- 110-05 Communauté autochtone – Demande d'utilisation de la salle gratuitement
- 110-06 Activité Noël des enfants
- 110-07 Hydro-Québec – Valeur des lots offerts
- 110-08 Industries Galipeau – Autorisation de paiement
- 110-09 Journée de patrouille avec un élu municipal
- 110-10 Liste des comptes à payer pour le projet du garage municipal
- 110-11 Municipalité de Blue Sea – Entente de partage – Règlement des carrières et sablières
- 110-12 Avis de convocation d'une séance extraordinaire du conseil
- 110-13 Affectation provenant des sommes perçues en vertu du règlement sur les carrières et sablières

- 110-14 Autorisation d'achat d'une boîte à asphalte chaud de 4 tonnes avec remorque
110-15 Autorisation de dépense – Achat de biens

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 octobre 2018
130-02 Présentation des comptes payés au 26 octobre 2018
130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 26 octobre 2018
130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 octobre 2018
130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2018

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Compte rendu comité incendie
200-01 Demande d'aide financière
200-02 Formation RCR pour les pompiers

300 TRANSPORT

- 320-01 Annulation résolution R1804-114
320-02 Autorisation de dépense pour l'achat de sel à déglçage en vrac
320-03 Autorisation de dépense – achat de sable tamisé

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-01 Autorisation de dépense – Peinturer le local de la bibliothèque

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Rapport d'activité et AGA
800-02 Fleurons du Québec – Rapport d'évaluation

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

R1811-303

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1811-304

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1811-305

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE DOSSIER D'EMPIÈTEMENT DE FOSSÉS SUR L'IMMEUBLE, CONNU COMME ÉTANT LE LOT 5 851 922

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de la résolution R1710-305, l'autorisation de signature des documents requis a été omise;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross ainsi que le directeur général Jim Smith à signer tous les documents relatifs au dossier d'empiètement cité en titre.

ADOPTÉE

R1811-306

AUTORISATION DU 1^{ER} PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE Robert Ledoux, architecte, a émis un certificat de paiement pour le 1^{er} versement dans le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le montant s'élève à 139 029.78\$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un déboursé au montant de 139 029.78\$ au nom de l'entrepreneur Vamaya., et ce conformément à la demande de paiement déposée par monsieur Robert Ledoux, architecte.

ADOPTÉE

R1811-307

MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA – PROJET DE RECONSTRUCTION DU BARRAGE TREMBLAY – PAIEMENT DE LA FACTURE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution R1712-346 la Municipalité de Messines s'est engagée à assumer 50% de frais non subventionnés dans le cadre des travaux de réparation du barrage Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux de réparations du barrage Tremblay sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea n'a pas été en mesure d'obtenir une subvention provenant du Centre d'expertise hydrique du Québec, une agence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 23 530\$ a été réservée au budget 2018 pour cette réparation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité autorise, par la présente, le remboursement de la facture #983 de la Municipalité de Blue Sea d'un montant de 23 528.57\$ représentant 50% des frais dans le cadre des travaux de réparation du barrage Tremblay.

ADOPTÉE

R1811-308

REQUÊTE POUR LE REMBOURSEMENT DES TAXES DU SERVICE DE CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – DOSSIER 3824-00-1240

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu une requête afin d'obtenir un remboursement et une correction de facturation pour la taxe de service des matières résiduelles facturée au présent dossier;

CONSIDÉRANT QUE la propriété citée en titre indique un code d'utilisation 1990 – Dépendance; et ne compte aucun immeuble habitable;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a été acquise par les propriétaires actuels le 16 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'article 251, de la Loi sur la Fiscalité municipale prévoit un délai de prescription de trois (3) ans pour un droit de recouvrement d'un montant de taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise un remboursement au montant de 389.75 \$, à madame Carmen Delisle et monsieur René Cousineau, correspondant aux frais facturés au cours des trois (3) dernières années, qui se lit comme suit:

Historique	
Année	Montant facturé
2016	119.75 \$
2017	135.00 \$
2018	135.00 \$
TOTAL	389.75 \$

QU'une correction de facturation soit apportée à la fiche de la présente propriété afin de conformer le dossier.

ADOPTÉE

R1811-309

COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DE MANIWAKI - DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE madame Pierrette L'Heureux a présenté une demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière au nom de l'association "*Communauté autochtone*" de Maniwaki pour la tenue d'une rencontre annuelle avec les membres de leur association;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande déposée par madame L'Heureux et se disent favorables à celle-ci.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise à titre gratuit, à l'Association Communauté autochtone de Maniwaki, l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines pour permettre la tenue de leur rencontre annuelle, et ce selon la disponibilité de la salle, sans nuire aux activités hebdomadaires ou de location et en conformité avec le règlement concernant la location et l'utilisation de la salle Réjean Lafrenière.

ADOPTÉE

R1811-310

AUTORISATION DE BUDGET POUR L'ACTIVITÉ "NOËL DES ENFANTS 2018"

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde un budget de 1 500.00 \$ qui servira à l'organisation et la tenue de l'activité *Noël des enfants 2018*;

QUE les deniers de la présente autorisation proviennent du poste du grand livre portant le numéro GL- 02-70191-459 Activités récréatives.

D'AUTORISER le remboursement des frais, selon les pièces justificatives fournies, aux personnes responsables des achats effectués dans le cadre de la tenue de l'activité *Noël des enfants*.

ADOPTÉE

R1811-311

OFFRE POUR VENTE DE TERRAINS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE PAR LA SOCIÉTÉ HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la société d'État, Hydro-Québec, a fait parvenir aux membres du conseil, une offre d'acquisition prioritaire de terrains situés en bordure de la rivière Gatineau, correspondant au lot 5204763, 5204762 et partie du lot 5204801 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception du rapport général d'évaluation réalisé par l'évaluateur du département de valorisation et expertise foncière de la société, les membres du conseil ont procédé à l'analyse de l'offre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines remercie Hydro-Québec d'avoir présenté une offre d'acquisition prioritaire au conseil, mais informe les responsables de la société d'état qu'elle décline l'offre présentée concernant l'acquisition des terrains situés en bordure de la rivière Gatineau telle que proposée dans la correspondance du 1^{er} août 2018.

ADOPTÉE

R1811-312

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 202.92 \$, en plus des taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6814	99.92 \$
6815	103.00 \$
TOTAL	202.92 \$

ADOPTÉE

R1811-313

INVITATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DE L'ÉLU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec, poste MRC Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir aux membres du conseil, une invitation de participation à une journée découverte du travail de policier;

CONSIDÉRANT QUE le stage d'observation sur la patrouille se veut une occasion pour les participants de se familiariser avec le travail de policier et permet d'échanger sur certains enjeux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Éric Galipeau et Denis Bonhomme se disent intéressés et disposés à vivre cette journée particulière;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil informe les responsables de l'activité "*Journée de l'élu municipal*" de la Sûreté du Québec de l'intérêt des conseillers, Éric Galipeau et Denis Bonhomme d'accepter l'invitation.

ADOPTÉE

R1811-314

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 254.08 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement aux travaux de construction du garage municipal soit:

Item	Fournisseurs	Montant avant taxes
1	LH2 services professionnels	400.00 \$
2	BMR Martel et fils	79.83 \$
3	BMR Martel et fils	638.64 \$
4	Climatisation Maniwaki	31.74\$
5	BMR Martel et fils	1 064.40 \$
6	Climatisation Maniwaki	43.99 \$
7	Lou-tec express	287.00 \$
8	AGBR arpenteurs-géomètres	2 000.00 \$
9	Puits artésiens Dufresne-Laniel	1 495.60 \$
10	BMR Martel et fils	212.88 \$
TOTAL		6 254.08 \$

ADOPTÉE

R1811-315

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA D'UNE ENTENTE DE PARTAGE DES SOMMES PERÇUES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET LES SABLIERES, ARTICLE 78.1 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines achète régulièrement des substances assujetties à la loi mentionnée en exergue, et ce, auprès du fournisseur Carrière Tremblay et fils de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 78.13 de la loi sur les compétences municipales (LCM); une municipalité qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques desquelles transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2, **peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué, et ce en vertu du 1° aliéna**

« 1° il est limitrophe à celui de la municipalité ayant constitué le fonds ».

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Messines s'adresse au conseil de la Municipalité de Blue Sea afin de demander à ce que cette dernière consente à exempter la Municipalité de Messines de payer les redevances en vertu de la loi habilitante sur toutes substances achetées chez le fournisseur Carrière Tremblay et fils, pour des fins d'utilisation municipale.

QUE ladite exemption soit rétroactive au 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE

R1811-316

AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QU'UNE séance extraordinaire est convoquée relativement au dossier de refinancement d'un montant dont l'échéance prochaine, requiert une prise de décision rapide et ne saurait attendre la prochaine assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, un avis de convocation est donné par les conseillers, Jean-Guy Carignan et Denis Bonhomme que le mercredi 28 novembre 2018 à 19 heures se tiendra une séance extraordinaire à la salle Burbidge du Centre multiculturel de Messines;

ADOPTÉE

R1811-317

AFFECTATION PROVENANT DES SOMMES PERÇUES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire affecter la somme de 25 000 \$ de la réserve des sommes perçues en vertu du règlement sur les carrières et les sablières aux travaux d'amélioration et d'entretien du réseau routier municipal 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyé par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le transfert d'un montant de 25 000 \$ des sommes perçues en vertu du règlement sur les carrières et les sablières pour fins de travaux d'amélioration et d'entretien du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

R1811-318

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE BOÎTE À ASPHALTE CHAUD DE 4 TONNES AVEC REMORQUE

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 25 octobre 2018, les membres du comité de transport recommandent au conseil par souci d'économie et de qualité des réparations effectuées sur les chemins dont la municipalité est responsable, d'acquérir une boîte à asphalte chaud, format 4 tonnes, installée sur une remorque;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour la fourniture d'une boîte à asphalte chaud de 4 tonnes incluant la remorque, la Municipalité a reçu une offre de chacune des entreprises sollicitées telles que suit à savoir:

N°	Entreprise	Prix soumis
1	Équipement Stinson (Québec) Inc., 1675 rue Gladestone, Montréal, QC H4E 1C6	41 514.00\$
2	INSTA-MIX, 10685 boul. Henri-Bourassa est., Montréal, QC H1C 1G7	35 000.00\$

Note ¹ : Frais de transport à Messines inclus dans le prix soumis

Note ² : Taxes applicables en sus

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite se prévaloir des règles de passation de contrat en vertu du règlement #2018-349 sur la gestion contractuelle, la présente dépense et dont conclue de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyé par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat pour la fourniture d'une boîte à asphalte chaud de 4 tonnes, sur remorque pour le service des travaux publics, tel que soumis par l'entreprise INSTA-MIX de Montréal au coût de 35 000.00\$, livré, taxes applicables en sus.

QUE la présente autorisation de dépenses soit effectuée par contrat de type gré à gré, et ce, en vertu du règlement 2018-349 sur la gestion contractuelle.

D'AUTORISER les transferts budgétaires afin d'acquitter les frais découlant de la présente autorisation;

Transferts budgétaires :

Du poste GL #	Au poste GL#	Montant du transfert
02-70190-959	03-31032-725	5 035.00
02-32030-459	03-31032-725	9 035.27
02-32000-622	03-31032-725	19 315.35

ADOPTÉE

R1811-319

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT DE BIENS

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de transport ont été saisis d'une liste d'achat de biens mobiliers à acquérir, jugés nécessaires avec l'ouverture prochaine du nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire, de procéder au remplacement de la toile de l'abri temporaire, situé sur le terrain des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de transport recommandent au conseil d'autoriser la dépense pour l'achat des biens tels que présentés.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense pour l'achat de divers biens et fournitures tels que présentés, et ce pour un montant total de 9 872.35\$, taxes applicables en sus.

D'AUTORISER un transfert budgétaire afin d'acquitter les frais découlant de la présente autorisation

Du poste GL #	Au poste GL #	Montant du transfert
02-32030-459	03-60000-964	7 264.40\$
02-32030-459	03-31032-725	3 100.30\$

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1811-320

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 octobre 2018, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 69 453.02 \$.

ADOPTÉE

R1811-321

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 26 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 25 septembre 2018 au 26 octobre 2018, pour la somme de 144 682.24 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
14	Chèques fournisseurs émis	303 303.61 \$
29	Prélèvements électroniques	41 378.63 \$
	TOTAL :	144 682.24\$

ADOPTÉE

R1811-322

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 25 septembre au 26 octobre 2018, dont celle-ci représente la somme de 51 301.40 \$

ADOPTÉE

R1811-323

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 26 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 25 septembre 2018 au 26 octobre 2018, dont celui-ci représente une somme de 22 031.53 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1811-324

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour remplacer le pompier ayant le taux de participation le plus faible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) en conformité avec l'article 6 du Programme;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal de demander une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers et recommande également que la MRCVG effectue la demande au Ministère de la Sécurité publique (MSP) pour et au nom de la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

DE PRÉSENTER une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVG.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1811-325

SERVICE INCENDIE- FORMATION RCR POUR LES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE les membres de la brigade d'incendie se retrouvent devant des situations d'urgence et qu'ils sont appelés à poser des actions de premiers soins ou d'entraide lors d'intervention à titre de pompier;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des pompiers, le conseil juge indispensable que tous ses membres reçoivent un minimum de formation en premiers soins;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ont suivi la formation RCR, planche dorsale et oxygénothérapie en décembre 2017 et qu'une mise à jour annuel de ces formations sont requises;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Premiers Soins Haute-Gatineau offre cette formation dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour cette formation a déjà été prévue au budget 2018 à raison de 17 pompiers à 175\$ chacun en plus des taxes applicables et des frais inhérents;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyé par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense pour la tenue d'une mise à jour de la formation des pompiers : RCR incluant la planche dorsale et l'oxygénothérapie pour tous les membres de la brigade d'incendie, et ce, auprès de l'entreprise Premiers Soins Haute-Gatineau de Maniwaki au coût de 150.00\$ par pompier en plus les taxes applicables et des frais inhérents.

ADOPTÉE

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R1811-326

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MESSINES

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise un budget de 1000.00\$ pour fin de travaux d'amélioration esthétique de la bibliothèque de Messines

D'AUTORISER le remboursement des frais, selon les pièces justificatives fournies, aux personnes responsables des achats effectués dans le cadre des travaux d'amélioration

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1811-327

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Jean-Guy Carignan
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:45

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/Secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier